



Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EURAZEO SE du 30 avril 2020

Addendum à la brochure de convocation

Evolution des modalités de participation à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale d'Eurazeo qui se tiendra le 30 avril 2020, à 16 heures, au siège social, 1, rue Georges Berger – 75017 Paris, **à huis clos, sans la présence physique de ses actionnaires**, ont été mises à jour suite à l'entrée en vigueur du Décret n°2020-418 en date du 10 avril 2020.

Compte tenu des contraintes légales, des délais d'impression et des perturbations dans l'acheminement du courrier postal dans le contexte actuel des restrictions de circulation lié à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19), nous mettons à votre disposition :

- l'addendum à la Brochure de Convocation sur notre site internet, à partir du 15 avril 2020,
- le descriptif complet des modalités exposé en détail dans cet addendum et à paraître au BALO, le mercredi 15 avril 2020.

Il est rappelé que les actionnaires souhaitant voter à l'Assemblée Générale devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, **soit le mardi 28 avril 2020**, à zéro heure, heure de Paris.

Conformément au Décret n°2020-418 en date du 10 avril 2020, et en complément de ce qui a été annoncé dans la brochure de convocation, dans le cadre d'une Assemblée Générale se tenant à huis clos, les actionnaires sont donc invités à :

- ✓ **voter par correspondance ;**
- ✓ **donner pouvoir au Président, ou le cas échéant,**
- ✓ **voter par procuration,**

au moyen du formulaire papier adressé avec la brochure de convocation ou par Internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS.



A. Modalités de participation à l'Assemblée Générale

1. Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les formulaires de votes et les procurations à un tiers adressés par voie postale devront être reçus par BNP Paribas Securities Services, respectivement, au plus tard le lundi 27 avril 2020 et le vendredi 24 avril 2020 ainsi qu'il est précisé ci-dessous.

Compte tenu de possibles perturbations dans l'acheminement du courrier postal dans le contexte actuel, il est recommandé de privilégier l'usage de la plateforme VOTACCESS dans les conditions décrites au paragraphe 2 ci-dessous ou de retourner votre formulaire papier dans les meilleurs délais.

✓ **l'actionnaire au nominatif** (pur ou administré) devra renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

✓ **l'actionnaire au porteur** devra se procurer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, auprès de son intermédiaire bancaire ou financier. Une fois complété, l'intermédiaire bancaire ou financier de l'actionnaire fera suivre le formulaire de vote par correspondance ou par procuration à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex, accompagné de l'attestation de participation qu'il aura préalablement établie.

Sous peine de ne pas être pris en compte :

- **les formulaires de vote par correspondance ou les pouvoirs au Président** devront être reçus par BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales, au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée, **soit le lundi 27 avril 2020**.
- **les procurations à un tiers** devront être reçues par BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales, au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée, **soit le vendredi 24 avril 2020**.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation, qui devra être communiquée à la Société, devra être faite dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire conformément à l'article R.225-79 alinéa 5 du Code de commerce. Pour désigner un nouveau mandataire après révocation, l'actionnaire devra demander à BNP Paribas Securities Services (s'il est actionnaire au nominatif) ou à son intermédiaire bancaire ou financier (s'il est actionnaire au porteur) de lui envoyer un nouveau formulaire de vote par procuration portant la mention « Changement de mandataire », et devra le lui retourner de telle façon que BNP Paribas Securities Services puisse le recevoir au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée.



2. Vote par correspondance ou par procuration par voie électronique

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale est ouverte jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion, soit le mercredi 29 avril 2020.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

✓ **l'actionnaire au nominatif** (pur ou administré) qui souhaite voter par Internet devra accéder au site VOTACCESS via le site Planetshares : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

L'actionnaire au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

L'actionnaire au nominatif administré pourra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il pourra contacter le numéro vert 0800 801 161.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

✓ **l'actionnaire au porteur** devra se renseigner afin de savoir si son intermédiaire bancaire ou financier est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'intermédiaire bancaire ou financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son intermédiaire bancaire ou financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Eurazeo et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et de voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'intermédiaire bancaire ou financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.



Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **le vendredi 24 avril 2020**.

A titre exceptionnel et conformément aux dispositions du Décret n°2020-418 en date du 10 avril 2020, lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, cette personne, ne pouvant davantage assister à l'Assemblée à huis-clos, devra adresser ses instructions de vote et justifier de sa qualité de mandataire au plus tard le vendredi 24 avril 2020 par courrier électronique à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **mercredi 15 avril 2020**.

B. Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées au siège social de la Société (Eurazeo – Direction Juridique, 1, rue Georges Berger, 75017 Paris) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressées à la Présidente du Directoire ou par voie électronique à l'adresse suivante : legal@eurazeo.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le **vendredi 24 avril 2020**. Pour être prises en compte, ces questions devront impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Compte tenu des difficultés d'acheminement du courrier postal en cette période de confinement nous vous incitons à adresser vos questions par voie électronique à l'adresse : legal@eurazeo.com. **A titre exceptionnel, il sera tenu compte des questions écrites adressées par voie électronique et réceptionnées jusqu'au 27 avril 2020 à 19 heures.**

A défaut de réponse pendant l'assemblée elle-même, la réponse sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : <https://www.eurazeo.com/fr/actionnaires-investisseurs/espace-actionnaires/participer-lassemblee-generale>.